



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives**

APPEL A PROJET

Recherches sur le marché du tabac échappant à la fiscalité

Le présent appel à projet de recherche vise à attribuer des financements pour des recherches sur le marché du tabac échappant à la fiscalité.

A. Contexte

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) souhaitent disposer de données indépendantes permettant d'évaluer sur les plans qualitatif et quantitatif le marché du tabac échappant à la fiscalité.

Cette démarche répond aux objectifs fixés par le plan d'action national de lutte contre les trafics illicites de tabacs 2023-2025 de la douane annoncé fin 2022 par le ministre délégué chargé des Comptes publics, ainsi que par le programme national de lutte contre le tabac adopté par le gouvernement pour la période 2023-2027.

Dans cette perspective, la DGDDI et la MILDECA lancent cet appel à projet (AAP) 2024 afin de financer des recherches permettant de quantifier la part du marché du tabac échappant à la fiscalité et de mieux qualifier les modalités de vente du tabac hors réseau des buralistes.

Suivant une logique partenariale et ambitionnant de répondre aux besoins de connaissance des administrations et services de l'Etat engagés dans la lutte contre le tabac et la contrebande de ces produits contrôlés, cet AAP permettra à la communauté de recherche d'investir ce champ en bénéficiant du soutien (en termes de financement et d'accès aux connaissances et informations diffusables) des administrations.

B. Objectifs

Cet AAP se divise en trois lots distincts. Il dispose d'une enveloppe globale de 150 000 euros dédié au financement de ces trois lots.

➤ Lot 1 : estimation de la part du marché français du tabac échappant à la fiscalité

Limité aux cigarettes manufacturées et au tabac à rouler, ce lot est dédié à l'estimation de la part du tabac échappant à la fiscalité en France, en volume et en proportion du marché français. La méthodologie proposée devra pouvoir être renouvelée, idéalement de manière biennale. Une priorité sera accordée aux projets de recherche mobilisant les méthodes reconnues dans la sphère

académique et en cohérence avec le rapport de l'organisme de recherche la RAND Europe pour la Commission européenne.¹

➤ **Lot 2 : étude portant sur la vente de tabac de contrebande dans les points de vente de rue dit « à la sauvette » et les points de ventes illicites de tabacs**

Ce lot est dédié à l'étude de la vente de tabac dans l'espace public hors du réseau des débitants de tabac. Il aura pour objectif de mieux qualifier les ventes effectuées *via* ce circuit. Il cherchera à identifier les types de produits vendus, les modalités d'approvisionnement, de stockage et de vente, les prix d'achat et de vente. Une description sociologique (profils, usages dont usages ethniques, trajectoires sociales et migratoires, incitations et motivations financières ou culturelles, représentations, liens et modalités de sociabilités) des acteurs (vendeurs et acheteurs, voire fournisseurs, rabatteurs, etc.) de la vente de tabac de contrebande dans les points de ventes précités sera attendue. Une analyse organisationnelle des modalités de vente serait bienvenue.

➤ **Lot 3 : Etude portant sur les achats transfrontaliers de tabac**

Limité aux cigarettes manufacturées et au tabac à rouler, ce lot visera à estimer les volumes de tabac acheté dans les pays transfrontaliers.

C. Modalités diverses

Durée

La durée du projet ne pourra excéder 12 mois pour les lots n°1 et n°3 et 18 mois pour le lot n° 2, entre la date de signature des conventions de recherche et le rendu des livrables attendus.

Les porteurs de projet veilleront à présenter un calendrier de recherche compatible avec le délai maximal mentionné ci-dessus et à prévoir au moins une présentation de résultats intermédiaires au comité de pilotage. Ce calendrier devra tenir compte des délais d'accès aux données.

Comité de pilotage et modalités de publications

Un comité de pilotage désigné par la DGDDI et la MILDECA sera en charge de la sélection puis du suivi des projets retenus. Il sera composé de membres de la DGDDI, de la MILDECA, de Santé publique France (SPF), de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) et de la Direction générale de la santé (DGS).

Toute recherche financée par cet AAP sera soumise à des modalités de diffusion spécifiques. Les résultats finaux seront publiés en primeur et le comité de pilotage sera chargé de valider les modalités de diffusion des résultats. Le comité de pilotage arbitrera entre la nécessaire confidentialité de ces recherches, notamment des données transmises par les administrations, et les objectifs de publication des équipes de recherche dont les projets seront sélectionnés. Il est utile de rappeler que les publications, notamment scientifiques, seront les bienvenues.

Mode de sélection

Les équipes de recherche sont invitées à présenter leurs propositions, de 15 pages maximum. Le document devra comporter trois parties distinctes :

- a) Une première partie décrira les objectifs, les hypothèses de travail, les méthodes utilisées

¹ [study to identify an approach to measure the illicit-OB0220.pdf](#)

- et les sources scientifiques ainsi que les besoins de données statistiques publiques.
- b) Une deuxième partie sera dédiée à la description détaillée de l'équipe de recherche et des tâches et fonctions de chacun ainsi que le calendrier prévisionnel.
 - c) Une troisième partie détaillera le budget demandé par les équipes candidates.

Le comité de pilotage en charge de la sélection des projets se réunira pour examiner les propositions selon les critères suivants : intérêt scientifique et adéquation avec les objectifs du projet ; qualité de l'approche et de la méthode dont sa comparabilité avec les recherches antérieures et internationales ; adéquation du calendrier du projet avec la durée du contrat, profil des équipes de recherche candidates.

Attendus méthodologiques

Le présent AAP portera une attention particulière à la qualité méthodologique des projets. Il est attendu que ces derniers présentent clairement les concepts mobilisés, justifient leur pertinence pour l'analyse et présentent les variables et les méthodes permettant de les mesurer empiriquement. Les méthodes et démarches scientifiques seront décrites et référencées par des travaux académiques.

Les équipes de recherche

Une attention particulière sera portée à la constitution de l'équipe pour mener à bien ces recherches. La méthode de travail en équipe ainsi que les engagements, responsabilités et investissements de chacun devront être explicités dans les projets de recherche soumis. Une expérience reconnue de l'analyse de l'offre du tabac et des réponses publiques en la matière sera un atout significatif. Une focale transnationale pourra être la bienvenue si celle-ci éclaire sur les problématiques impactant la situation française.

Une déclaration des liens pouvant entraîner un conflit d'intérêts (ex : vente des actions d'une société, abandon de certains projets professionnels en compétition) avec l'industrie du tabac sera demandée pour chaque membre du projet candidat. De tels liens constituera un critère d'exclusion à la sélection.

Accès aux données

Un accès aux données et informations nécessaires sera mis en œuvre en lien avec les services concernés comme celles issues des enquêtes de SPF et de l'OFDT ainsi que les données fournies par la DGDDI. L'accès aux données non publiques ne pourra être accordé qu'aux organismes de recherche implantés en France.

Soumission des dossiers

Date limite de soumission électronique des dossiers :

30 mai 2024

à l'adresse électronique suivante :

david.weinberger@pm.gouv.fr

Indiquer en objet du message :

Candidature_AAP_TABAC_2024_LOT (x)_TITRE DU PROJET

Les candidatures doivent être envoyées au format PDF

Publication des résultats :

15 juin 2024